

MINISTÈRE  
DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE  
ET  
DES BEAUX-ARTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 15 décembre 1894.

DIRECTION  
DU SÉCRÉTARIAT  
ET  
DE LA COMPTABILITÉ.

1<sup>er</sup> BUREAU.

OBJET :

Avis de nomination.

Envoi d'ampliation.

*MONSIEUR,*

*J'ai l'honneur de vous annoncer que, par arrêté dont vous trouverez ci-joint ampliation, je vous ai nommé Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques.*

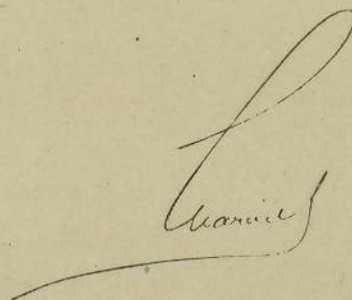
*En prenant cette décision, j'ai été heureux de reconnaître les services que vous avez rendus à mon Département.*

*Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.*

Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts.

Pour le Ministre et par autorisation :

*Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,*



12-126-94.  
A M. *Cartailhac*, Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques.



MINISTÈRE  
DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE  
ET  
DES BEAUX-ARTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DIRECTION  
DU SÉCRÉTARIAT  
ET  
DE LA COMPTABILITÉ.

1<sup>er</sup> BUREAU.

Ampliation d'arrêté.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu les arrêtés des 5 mars 1881 et 12 mars 1883 ;

Vu l'avis du Comité des travaux historiques et scientifiques ;

Sur la proposition de la Commission centrale de ce Comité,

ARRÊTE :

M. *Cartailhac* est nommé Membre non  
résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Fait à Paris, le 15 décembre 1894.

Signé : G. LEYGUES.

Pour ampliation :

*Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,*

*Chauvel*